

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 Novembre 2023

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois et le sept novembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	31 octobre 2023
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	Absente	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	Arrivé à 18h35	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	Excusé
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	Arrivé à 18h30

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

18 h à 19 h 50 :

Présentation par le Syndicat Mixte de la montagne Ardéchoise (SMA) du projet « 4 saisons Croix de Bauzon » (Sébastien PRADIER, Président, Daniel RIXTE, Directeur, et Pascal DRIBAULT, Directeur de la station de la Croix de Bauzon)

Arrivée de Yves VEYRENC à 18h30

Arrivée de Pierre CHAPUIS à 18h35

Le SMA est gestionnaire de quatre sites sur la montagne ardéchoise : le Mont Gerbier de Jonc, la ferme du Bourlatier, le domaine nordique de la Chavade et la station de ski de la Croix de Bauzon, ces deux derniers représentant le « pôle neige » du département.

Le projet du SMA est de réaliser des aménagements sur le site de la Croix de Bauzon afin d'en faire une « station 4 saisons » par la diversification des activités de neige et hors neige. L'objectif est de proposer toute l'année des activités, gratuites pour certaines, payantes pour d'autres, à destination des familles et des groupes.

Ce projet global se déroulera en plusieurs phases et la première tranche concerne les activités et le bâtiment d'accueil. Concernant les activités, une tyrolienne de 700 m viendra par exemple compléter les aménagements existants qui seront développés (ski, raquette, luge, bouée, sentiers thématiques (faune / flore / patrimoine), randonnée pédestre, espace VTT, biathlon, aménagements du gymnase...). Un spa sera aménagé dans le bâtiment de gîte de groupe de 38 personnes.

Le SMA souhaite susciter l'intérêt d'opérateurs privés pour proposer d'autres produits adaptés aux familles et aux groupes d'adultes et d'enfants. Les cibles visées sont :

- les enfants et jeunes (scolaires et collégiens) par le biais de classes vertes ne nécessitant pas de gros frais de déplacement,
- la population locale
- les excursions à la journée
- les séjours

Concernant le bâtiment d'accueil, deuxième volet de la tranche 1, il sera détruit car ancien et vétuste, et reconstruit avec accès direct à la salle omnisport existante, et abritera des espaces d'accueil, de location de matériel (skis, vélos, bouées...), de caisse, de promotion touristique, administratifs, et des logements pour le personnel saisonnier. La salle omnisport fera l'objet d'une rénovation d'isolation thermique. Le bâtiment sera construit en bois et pierres afin de s'intégrer au mieux au site.

La deuxième tranche de ce projet globale concernera les bâtiments, mais n'est pas encore validée (chambres, appartements meublés et gîte de groupe et bâtiment du restaurant).

Le projet global est évalué à 10 M € et le coût de fonctionnement est de 60 000 € / an. Tous les équipements sont la propriété du SMA, qui est en train de revoir ses statuts.

Il conviendra de s'assurer que les aménagements prévus sur la commune de La Souche sont

compatibles avec le PLUi, le SMA s'assurera auprès de la DDT des procédures exactes à engager au besoin.

19 h 50 : Délibérations du Bureau communautaire

1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 26.09.2023 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Subventions associations :

Le président a reçu une demande de subvention de la part du karaté club Levadois. Par rapport au nombre de licenciés de moins de 18 ans résidant sur le territoire, il propose d'attribuer une aide de 250 € à cette association pour l'année 2023-2024.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Validation convention pluriannuelle d'objectifs avec Format et subvention 2023 :

Le Président expose que la communauté de communes est partenaire de l'association FORMAT depuis 2019. La convention est arrivée à échéance en 2022. La deuxième génération de convention (2023-2025) est conclue entre Format et plusieurs partenaires (Etat -DRAC, Département de l'Ardèche, communautés de communes Ardèche des Sources et Volcans, Pays Beaume Drobie, Pays des Vans en Cévennes et la ville d'Aubenas). Cette convention répond aux objectifs de la communauté de communes de soutien aux acteurs culturels et de structuration d'une politique culturelle communautaire. Ainsi, le Président propose de signer la convention de partenariat et d'attribuer à FORMAT une subvention de 3 000 € pour l'année 2023.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Divers :

- Point sur les services et les dossiers en cours
 - DETR 2024 : un dossier concernant le boulodrome de Fabras sera présenté afin d'assurer la sécurité par l'installation d'un escalier de secours au niveau du bureau de l'étage (40 % DETR + 40 % du CD07). D'autres projets sont à l'étude : installation d'un mur d'escalade au gymnase de Montpezat, aménagement du local « coup de pouce » à Lalevade d'Ardèche.
 - Chemins de randonnée : la communauté de communes entretient un sentier par commune, afin de se conformer à la demande du CD07 de n'inscrire qu'un sentier par commune au PDIPR ; la CdC souhaite élargir cette offre par des liaisons entre chemins inscrits au PDIPR, ce qui nécessite de régulariser les autorisations de passage et donc les responsabilités par la signature de conventions entre les propriétaires, la CdC et le CD07.
La commune de Barnas sollicite la CdC pour la soutenir dans l'ouverture de nouveaux itinéraires de sentiers botaniques et petit patrimoine.
 - Cuisine centrale ESAT Lalevade d'Ardèche : Ce service proposé par l'ESAT doit être opérationnel en septembre 2024 et prévoit la fourniture de 500 repas par jour en liaison froide. La CdC prévoit de lui confier la fourniture des repas des structure enfance (crèche, micro crèches et centre de loisirs). Les communes ayant une cantine pourront se positionner auprès de l'ADAPEI.
 - Modification simplifiée N° 1 du PLUi : la consultation publique a eu lieu du 25.09 au 27.10.2023 et il conviendra de délibérer au prochain conseil communautaire.
- Prochain conseil communautaire fixé au mardi 14 novembre 2023 à 18 h.
- Prochain Bureau communautaire : mardi 12 Décembre 2023 à Lalevade d'Ardèche à 16h30 dans les locaux de l'ESAT avec visite des travaux de la cuisine centrale en cours de construction et rencontre avec les responsables de l'ADAPEI.
- Puis dernier conseil communautaire 2023 fixé au mardi 19 décembre 2023 à 18 h.

La séance est levée à 20h30.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAUPUIS.